

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MARS 2016
18 H – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR - J. P. BLANC - C. BOUARD - C. CATARD - C. FAYOLLE - M. GUYOT - G. MARSONI - M. MORGAND - C. PAGLIA, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. F. GONZALES, Vice-Président

P. BONNET - A. CORNE - J. JOANNET - G. MAQUIN, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. J.S. LALOY, Vice-Président



POLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITES DURABLES

N° 1 – COCON VICHY AGGLOMERATION – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Considérant que des travaux d'isolation des combles perdus sur un certain nombre de bâtiments du territoire de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (23 communes) sont à réaliser afin d'en réduire les consommations d'énergie,

Considérant que 21 des 23 communes membres de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ont fourni un état des bâtiments concernés et que 14 des 15 communes de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise ont remis un état des bâtiments concernés, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commande composé des 23 communes membres de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, ainsi que des 15 communes membres de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise pour la réalisation de l'Opération COCON Vichy Agglomération comprenant l'appel à manifestation d'intérêt, la réalisation de diagnostics permettant le chiffrage des travaux à réaliser, la maîtrise d'œuvre pour le chiffrage et le suivi des travaux d'isolation, la passation des marchés de travaux correspondant,
- d'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué au Développement Durable, Espaces Naturels Sensibles et Environnement, à signer ladite convention.

Mandat est donné au Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour le représenter à la convention de partenariat avec le futur partenaire CEE.



Le Président

Claude MALHURET